

COMMUNE DE CHAMPAGNAC  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, SIMON Bernadette, DELMAS Serge, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Sébastien, TEYREJOL Guy, LAREZE Ludivine, VALLET Régis, HUMBLOT BISCAUT Nadine

**Absents excusés :** BESSOU Michèle par CHARCIAREK Françoise, ULMET Gérard par SIMON Bernadette, RAYNAUD Marina par DOULCET Sébastien, COMTE Nicolas par VALLET Régis

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Le nombre des membres en exercice étant de treize et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

0808080808

**01\_21\_06\_2023 – Programme de voirie 2023**

Date et affichage de la convocation : 15/06/23

Liste des délibérations affichée en mairie avant transmission

Le maire expose au conseil municipal le programme de réfection de la voirie communale 2023.

Voici les propositions envisagées :

- Chassagne
- Chez Nejou
- La Collange
- Falgères
- Carrefour Falgères/Beringer
- Ludiès
- Impasse des Marronniers
- Impasse des Hortensias
- Rue du Tulipier
- Chamblève
- Réparation ponctuelle de chaussée

Le coût estimatif proposé par la société RMCL - 1 Gare de Vebret 15 240 Vebret - est évalué à 184 798.08 HT et 221 757.70 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le programme de voirie 2023
- approuve la proposition de la société RMCL
- autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette délibération.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

Gilles RIOS

COMMUNE DE CHAMPAGNAC  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, SIMON Bernadette, DELMAS Serge, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Sébastien, TEYREJOL Guy, LAREZE Ludivine, VALLET Régis, HUMBLOT BISCAUT Nadine

**Absents excusés :** BESSOU Michèle par CHARCIAREK Françoise, ULMET Gérard par SIMON Bernadette, RAYNAUD Marina par DOULCET Sébastien, COMTE Nicolas par VALLET Régis

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Le nombre des membres en exercice étant de treize et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

~~~~~

**02\_21\_06\_2023 – Honoraires Loan Associés**

Date et affichage de la convocation : 15/06/23

Liste des délibérations affichée en mairie avant transmission

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que pour les besoins de la commune, il a dû faire appel au cabinet Loan et Associés – 8 place Georges Pompidou 15 200 Mauriac – afin de constituer les dossiers de demandes de subventions pour mettre en œuvre les projets de la commune.

Le cabinet Loan et Associés propose une estimation financière de 7 920.00 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente proposition d'un montant de 7 920.00 euros TTC et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

Gilles RIOS

COMMUNE DE CHAMPAGNAC  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, SIMON Bernadette, DELMAS Serge, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Sébastien, TEYREJOL Guy, LAREZE Ludivine, VALLET Régis, HUMBLOT BISCAUT Nadine

**Absents excusés :** BESSOU Michèle par CHARCIAREK Françoise, ULMET Gérard par SIMON Bernadette, RAYNAUD Marina par DOULCET Sébastien, COMTE Nicolas par VALLET Régis

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Le nombre des membres en exercice étant de treize et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

~~~~~

**03\_21\_06\_2023 – Achat autoportée et tondeuse débroussailluse + Décision modificative**

Date et affichage de la convocation : 15/06/23

Liste des délibérations affichée en mairie avant transmission

Le Maire propose l'achat d'une autoportée Etesia Hydro 124 et d'une débroussailluse Etesia Atila AK88 en remplacement du tracteur Izeki et du gyrobroyeur Majar.

Voici la proposition de Cantal Loisirs - 15000 Naucelles - comme suit :

- l'autoportée Etesia Hydro 124 pour un montant de 39 468.00 € TTC
- la tondeuse débroussailluse Etesia Atila AK88 pour un montant 12 828.00 € TTC
- avec la reprise de l'Izeki pour un montant de 7 796.00 € et du gyrobroyeur pour un montant de 1 300.00 €.

Suite à ces achats il y a lieu de voter des crédits supplémentaires :

Investissement		Recettes	Dépenses
2188-52	Matériel et sécurité	0.00	+25 000.00 €
2315-143	Equipement photovoltaïque	0.00	- 25 000.00 €
Total investissement		0.00	0.00
TOTAL		0.00	0.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de Cantal loisirs et approuve la décision modificative proposée.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

Gilles RIOS

COMMUNE DE CHAMPAGNAC  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, SIMON Bernadette, DELMAS Serge, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Sébastien, TEYREJOL Guy, LAREZE Ludivine, VALLET Régis, HUMBLOT BISCAUT Nadine

**Absents excusés :** BESSOU Michèle par CHARCIAREK Françoise, ULMET Gérard par SIMON Bernadette, RAYNAUD Marina par DOULCET Sébastien, COMTE Nicolas par VALLET Régis

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Le nombre des membres en exercice étant de treize et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

0303030303

04\_21\_06\_2023 – Admission en non-valeur budget assainissement et budget commune

Date et affichage de la convocation : 15/06/23

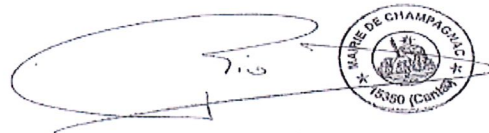
Liste des délibérations affichée en mairie avant transmission

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable (SGC) n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes émis sur le Budget Assainissement et sur le Budget Commune en raison des motifs énoncés sur l'état 25/05/2023 et qu'en conséquence il demande l'admission en non-valeur de ces titres datant des années 2015,2016 et 2017 pour un montant de :

- 1087.70 € sur le **Budget Assainissement**
- 8546.01 € sur le **Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des états dressés, se prononce à l'unanimité, sur l'admission en non-valeur d'un montant de 1087.70 euros sur le budget assainissement et de 8546.01 euros sur le budget commune.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire



Gilles RIOS

COMMUNE DE CHAMPAGNAC  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, SIMON Bernadette, DELMAS Serge, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Sébastien, TEYREJOL Guy, LAREZE Ludivine, VALLET Régis, HUMBLOT BISCAUT Nadine

**Absents excusés :** BESSOU Michèle par CHARCIAREK Françoise, ULMET Gérard par SIMON Bernadette, RAYNAUD Marina par DOULCET Sébastien, COMTE Nicolas par VALLET Régis

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Le nombre des membres en exercice étant de treize et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

~~~~~

**05\_21\_06\_2023 – Compteur ENEDIS regroupement commercial - boucherie et épicerie**

Date et affichage de la convocation : 15/06/23

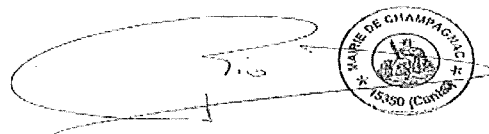
Liste des délibérations affichée en mairie avant transmission

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de modifier le raccordement électrique du regroupement commercial – épicerie/boucherie – et de passer d'un contrat jaune à un contrat bleu, plus économique.

Le montant de la contribution au coût de raccordement s'élève à 465.84 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à faire les démarches auprès d'ENEDIS et à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette modification.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire



Gilles RIOS

COMMUNE DE CHAMPAGNAC  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, SIMON Bernadette, DELMAS Serge, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Sébastien, TEYREJOL Guy, LAREZE Ludivine, VALLET Régis, HUMBLOT BISCAUT Nadine

**Absents excusés :** BESSOU Michèle par CHARCIAREK Françoise, ULMET Gérard par SIMON Bernadette, RAYNAUD Marina par DOULCET Sébastien, COMTE Nicolas par VALLET Régis

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Le nombre des membres en exercice étant de treize et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

0303030303

06\_21\_06\_2023 – SDEC - travaux connexes Hinderchied

Date et affichage de la convocation : 15/06/23

Liste des délibérations affichée en mairie avant transmission

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux connexes télécom (enfouissement du réseau téléphonique), liés aux travaux d'extension Hinderchied à Chamblève, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 5916.67 € soit 7100 € TTC.

La participation correspondante sera appelée au solde des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis,
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

Gilles RIOS

COMMUNE DE CHAMPAGNAC  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, SIMON Bernadette, DELMAS Serge, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Sébastien, TEYREJOL Guy, LAREZE Ludivine, VALLET Régis, HUMBLOT BISCAUT Nadine

**Absents excusés :** BESSOU Michèle par CHARCIAREK Françoise, ULMET Gérard par SIMON Bernadette, RAYNAUD Marina par DOULCET Sébastien, COMTE Nicolas par VALLET Régis

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Le nombre des membres en exercice étant de treize et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

CO3CO3CO3CO3

07\_21\_06\_2023 – Coeur de village Bois de Lempre - Honoraires cabinet Cros et cabinet Hostier

Date et affichage de la convocation : 15/06/23

Liste des délibérations affichée en mairie avant transmission

Le Maire informe le Conseil Municipal que concernant l'opération cœur de village au Bois de Lempre il a sollicité le Cabinet Cros, géomètre expert, et le Cabinet Hostier-BTSA, pour l'aménagement paysager.

La répartition des honoraires se présente comme suit :

Montant total de la mission SARL L. Hostier : 21 230.88 € HT et 25 477.05 € TTC

Montant total de la mission du Cabinet Cros : 36 637.12 € HT et 43 964.55 € TTC

Pour un montant total de 57 868.00 € HT et de 69 441.60 TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition des Cabinets Cros et Hostier,
- autorise le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires relatifs à ce dossier

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

Gilles RIOS

COMMUNE DE CHAMPAGNAC  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, SIMON Bernadette, DELMAS Serge, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Sébastien, TEYREJOL Guy, LAREZE Ludivine, VALLET Régis, HUMBLOT BISCAUT Nadine

**Absents excusés :** BESSOU Michèle par CHARCIAREK Françoise, ULMET Gérard par SIMON Bernadette, RAYNAUD Marina par DOULCET Sébastien, COMTE Nicolas par VALLET Régis

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Le nombre des membres en exercice étant de treize et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

0303030303

**08\_21\_06\_2023 – Désignation d'un correspondant Incendie et Secours**

Date et affichage de la convocation : 15/06/23

Liste des délibérations affichée en mairie avant transmission

Dans le cadre de l'application du décret 2022-1091 du 29 juillet 2022, il est nécessaire de désigner un correspondant Incendie et Secours au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mr Serge DELMAS correspondant Incendie et Secours.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

Gilles RIOS



COMMUNE DE CHAMPAGNAC  
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC  
DEPARTEMENT DU CANTAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire de CHAMPAGNAC.

**Etaient présents :** RIOS Gilles, SIMON Bernadette, DELMAS Serge, CHARCIAREK Françoise, DOULCET Sébastien, TEYREJOL Guy, LAREZE Ludivine, VALLET Régis, HUMBLOT BISCAUT Nadine

**Absents excusés :** BESSOU Michèle par CHARCIAREK Françoise, ULMET Gérard par SIMON Bernadette, RAYNAUD Marina par DOULCET Sébastien, COMTE Nicolas par VALLET Régis

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Le nombre des membres en exercice étant de treize et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

0303030303

09\_21\_06\_2023 – Convention projet "Terrain d'Aventure"

Date et affichage de la convocation : 15/06/23

Liste des délibérations affichée en mairie avant transmission

Mme SIMON Bernadette, 1ère adjointe, informe l'assemblée que dans le cadre du projet « Terrain d'Aventure » qui concerne l'accueil d'adolescents de 12 à 17 ans sur la commune afin de participer à des activités natures extérieures (construction de cabanes, jeux...) mais également ouvert à tous et qui doit se dérouler sur la commune du 24 au 28 juillet 2023 une convention entre Sumène Artense Communauté et l'association des CEMEA Auvergne est mise en place

Le projet serait développé en partenariat avec trois communes dont Champagnac. Le projet pourrait être reconduit pendant les vacances de la Toussaint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet "Terrain d'Aventure" proposé par Sumène Artense Communauté et les CEMEA Auvergne et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

Gilles RIOS